



**PIECE 1.3a**  
**Fiches annexes au diagnostic**  
**Introduction**  
Version approuvée le 18 décembre  
2018



## Références

<i>Référence interne</i>	Diagnostic-SCOT-PAPAO
<i>Version.révision</i>	03
<i>Date</i>	19 octobre 2016

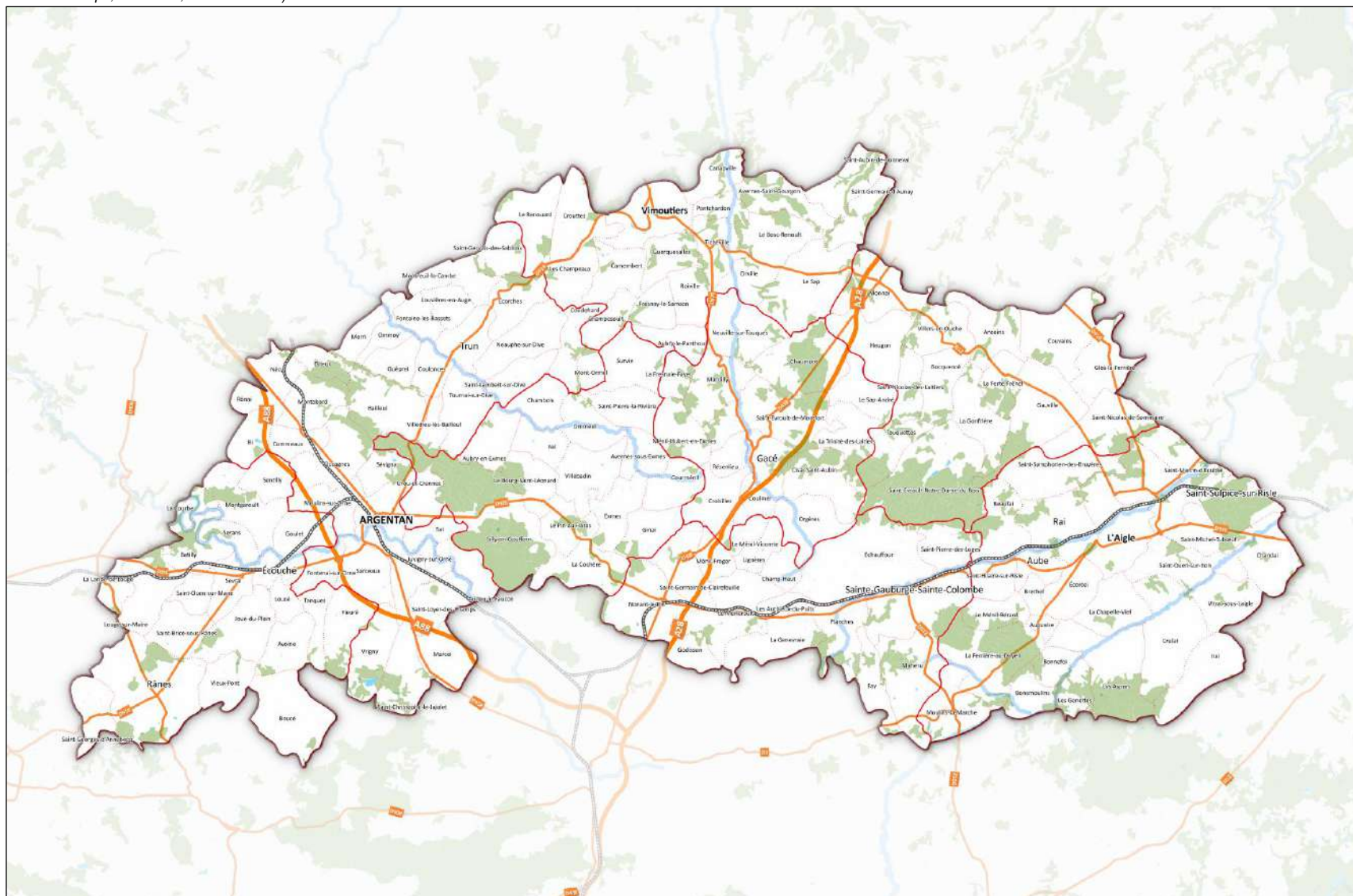
## Rédaction

Rôle	Nom
<i>Auteurs principaux</i>	Mathieu BESNIER, Constance BONPAIN
<i>Autres auteurs</i>	Nicolaye LAMY
<i>Contrôle qualité</i>	Véronique BISSON, Philippe PLANTAGENEST

## Versions

N°	Origine	Date
V01	Éléments de diagnostic	9 septembre 2016
V02	Modifications	5 octobre 2016
V03	Modifications	19 octobre 2016

**Périmètre du SCoT du PETA PAPA O / Pays d'Ouche**  
(Source : BD Topo, CLC 2012, traitement EAU)



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>61</b>	Agriculture Filière équine Tourisme	
<b>LIVRET 1 : DEMOGRAPHIE ET HABITAT</b>	<b>67</b>	<b>LIVRET 3 : AMENAGEMENT ET PAYSAGE</b>	<b>177</b>
<b>Démographie</b>	<b>68</b>	<b>Services et équipements</b>	<b>178</b>
Répartition et évolution de la population		Niveau d'équipements	
La structure de la population		Types d'équipements	
Les ménages		<b>Mobilité et infrastructures</b>	<b>187</b>
Les migrations résidentielles		Réseau routier	
Les projections démographiques		Réseau ferré	
<b>Habitat</b>	<b>83</b>	Transports en commun	
Composition du parc résidentiel		Modes doux	
Qualité du parc résidentiel		Déplacements des actifs	
Parc social		Desserte numérique	
Besoins en logements et marché immobilier		<b>Consommation de l'espace</b>	<b>207</b>
<b>LIVRET 2 : ECONOMIE</b>	<b>103</b>	<b>Paysage</b>	<b>217</b>
Portrait économique général		La perception des paysages naturels	
Géographie de l'emploi		Entre espaces bâtis et naturels	
Niveau d'activité		Le patrimoine bâti et son évolution	
Indicateurs sociaux		La structuration des bourgs	
Principaux secteurs économiques			
Zones d'activités			



# INTRODUCTION

## Le positionnement géographique stratégique du territoire

- Le territoire du SCoT PAPA0/Pays d'Ouche est localisé au centre-sud de la nouvelle région Normandie (fusion des anciennes régions Basse et Haute Normandie issue de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République d'août 2015) et regroupe près d'1/3 du nord-est du département de l'Orne. Il établit la « transition » entre la Région Pays-de-la-Loire et la côte normande, se trouvant au cœur d'un triangle Caen/Rouen/Le Mans.
- Par la route, Caen est à 62 km d'Argentan via l'autoroute A88, à 127 km de l'Aigle, Rouen est à 143 km d'Argentan et à 125 km de l'Aigle par l'A28, et Paris à 194 km d'Argentan et 140 km de l'Aigle par la Nationale 12.
- L'analyse du positionnement du territoire du SCoT est indissociable de celui de l'Orne, avec près de 30% de la surface totale du département pour 26% de sa population.

**Positionnement géographique du SCoT PAPA0/Pays d'Ouche**  
(Source : IGN, BD Topo, traitement EAU)



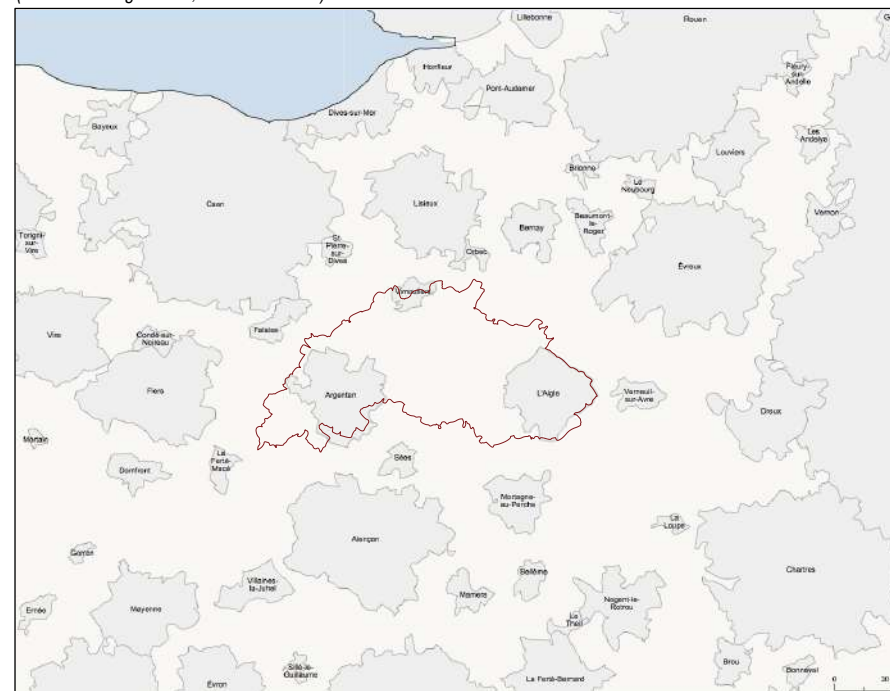
## Une réalité spatiale différenciée des modes de vie selon les territoires

- Concernant la spatialisation des modes de vie et d'emplois le SCoT comprend les aires urbaines d'Argentan et de l'Aigle et une partie de celle de Vimoutiers au nord.
- Malgré la présence de nombreuses aires urbaines de petites tailles à proximité du SCoT (Verneuil-sur-Avre, Falaise, la Ferté-Macé, ou Sées au sud), aucune n'a d'influence directe sur le territoire.

**Aire urbaine** : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle d'au moins 1 500 emplois et par des communes rurales dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

### Aires urbaines du SCoT et dans son environnement géographique

(Source : Google 2016, traitement EAU)



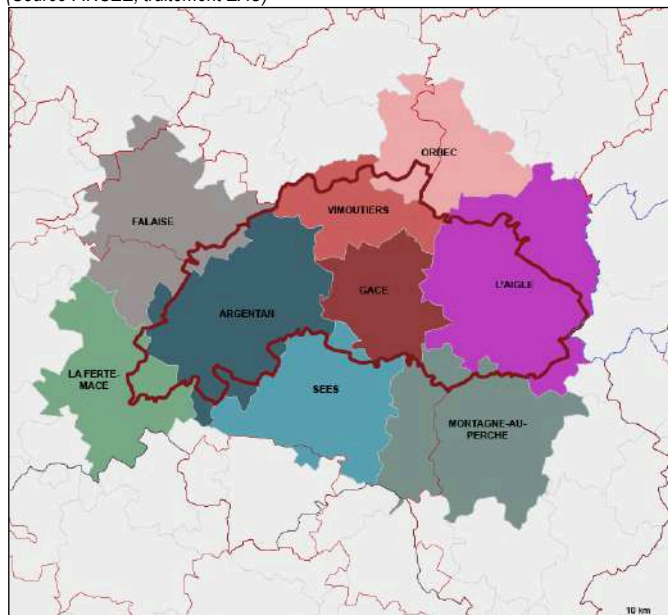
- Le territoire du SCoT est structuré autour de quatre grands bassins de vie (Argentan, Gacé, Vimoutiers et l'Aigle) ainsi qu'une partie de ceux d'Orbec au nord, de Mortagne-au-Perche et de Sées au sud, de Falaise et la Ferté-Macé à l'ouest. L'influence de ces derniers reste limitée, ce qui témoigne d'espaces de vie vécus du territoire, donnant de la cohérence au périmètre d'ensemble du SCoT.

**Bassins de vie** : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.

#### Bassins de vie du SCoT

(Source : INSEE, traitement EAU)

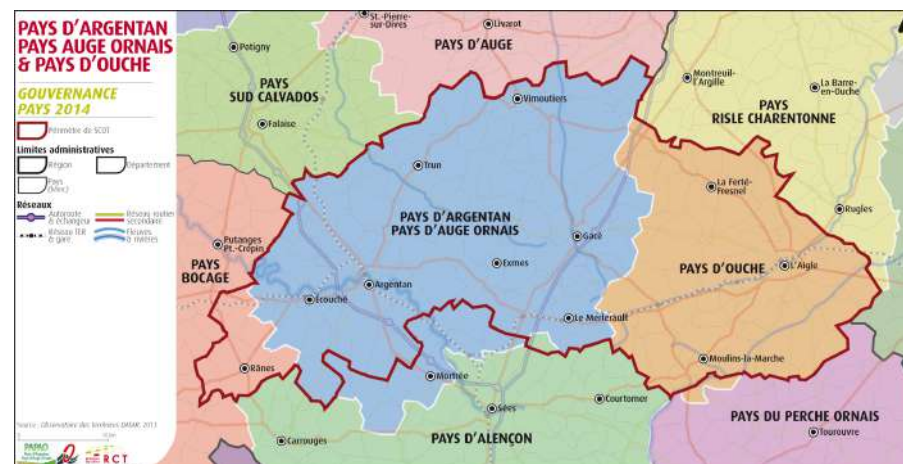


## Le périmètre des Pays

- La démarche de SCoT, initiée fin 2013, a nécessité la création d'un Syndicat Mixte qui s'est établi en regroupant les Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO), le Pays d'Ouche et une partie du Pays Bocage pour les communes du sud-est du territoire.

#### Pays du SCoT et dans son environnement géographique

(Source : RCT, 2015)

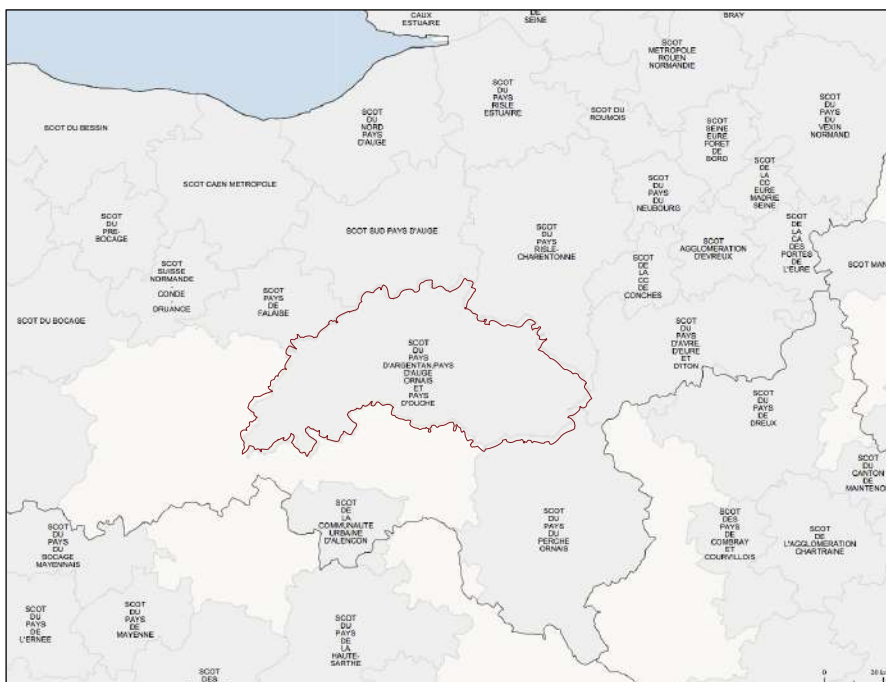


## Un nouveau territoire de planification

- Les territoires de projet situés dans la proximité immédiate du SCoT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche appellent à porter une réflexion toute particulière sur l'intégration des projets du territoire du SCoT à une échelle élargie et leurs complémentarités.

### Périmètres des ScoT

(Source : CGET, traitement EAU)

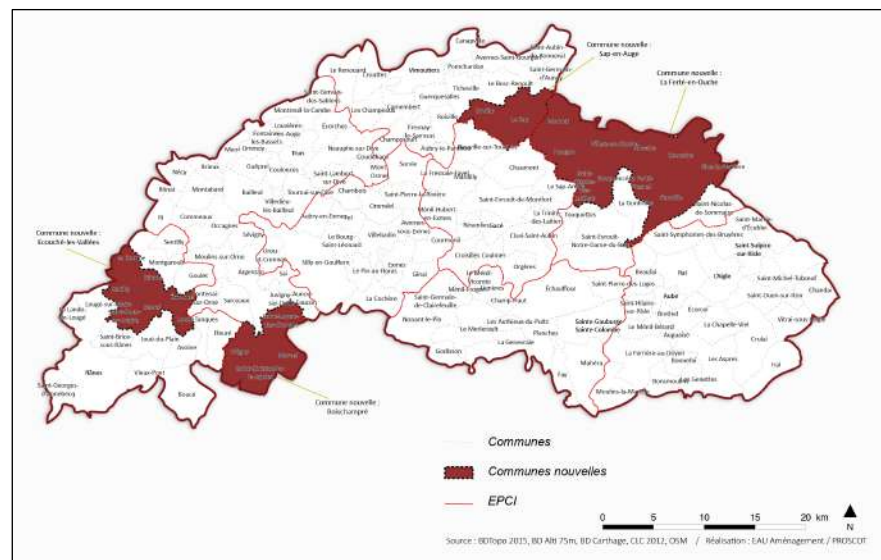


## Les communes nouvelles

- La loi du 16 mars 2015 sur les communes nouvelles a entraîné un profond changement dans le paysage administratif national. Basée sur le volontariat, et non prescriptif comme pour la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), elle est à l'origine d'une restructuration du territoire avec la constitution de nouveaux pôles.
- À l'échelle du SCoT, cette démarche de rassemblement de communes a aboutie en 2015 à la création de la commune de Boischampré (4 anciennes communes) et de 3 autres au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : la Ferté-en-Ouche (10 anciennes communes), le Sap-en-Auge (2 anciennes communes et Écouché-lès-Vallées (6 anciennes communes). Suite à ces modifications administratives le PETR est passé de 161 à 143 communes.

### Nouvelles communes du SCoT au 1<sup>er</sup> janvier 2016

(Source : PETR PAPA0/Pays d'Ouche, traitement EAU)





## Les nouveaux périmètres des intercommunalités

- Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Orne a pour objectif d'évaluer la cohérence des périmètres et d'établir un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice.
- Ce schéma redessine la carte intercommunale du territoire du SCoT. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les 8 Communautés de communes seront regroupées en 3 nouvelles structures intercommunales.
  - 1 : Courbes de l'Orne + Argentan Intercom + Haras du Pin ;
  - 2 : Pays de camembert + Région de Gacé + Vallées du Merlerault ;
  - 3 : Canton de la Ferté-Fresnel + Pays de L'Aigle et de la Marche.

**Nouveaux périmètres issus du schéma départemental de coopération intercommunale au 1er janvier 2017**  
(Source : PETR PAPAOU/Pays d'Ouche, traitement EAU)

